



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0910

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2014

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Conseillère Panassier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0910**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3364 du Conseil du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa modification en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport de gestion ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2014.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SPL de Lyon Confluence, et est représentée, à ce titre, au sein du Conseil d'administration par messieurs Gérard Collomb, Michel Le Faou, Gérard Claisse, Richard Brumm, madame Anne Brugnera, monsieur Denis Broliquier, madame Carole Burillon, messieurs Guy Barret, Hubert Guimet et Roland Bernard.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2014, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif portant sur 3 exercices :

	2012 (en k€)	2013 (en k€)	2014 (en k€)	Tendance 2013-2014
capital social	1 829			
participation publique	100 %			
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	89,25 %			
produits société	2 693	2 919	2 538	↘
charges société	2 653	2 880	2 489	↘
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	13	13	13	→
résultat net	27	40	48,5	↗
capitaux propres	2 154	2 195	2 243	↗

Dans le cas d'une société d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. A noter que les produits (2 538 k€) et les charges (2 489 k€) de la société sont en baisse (respectivement de - 13 % et de - 13,6 %).

L'exercice 2014 se clôt sur un excédent à l'équilibre de 48,5 k€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent (40 k€ en 2013, 27 k€ en 2012). Ce résultat est dû en partie aux rémunérations forfaitaires fixées dans les conventions de 2010 bien que celles-ci soient inférieures de près de 12 % aux prévisions initiales (2 038 k€ au lieu des 2 642 k€ prévus). Ceci s'explique également par l'allongement des opérations de construction dans la Concession 1 secteur Denuzière. En parallèle, les charges d'exploitation baissent, notamment sur les frais de personnel (- 264 k€, soit - 9 % liés au départ à la retraite de l'ancien directeur général) et les frais de fonctionnement avec la baisse de la soustraction et des prestations de déménagement liées à l'emménagement de la société dans ses nouveaux locaux courant 2013 (- 26,5 % par rapport à 2013).

Sur le plan du bilan d'aménagement :

- pour la concession 1, les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 232 M€ et les recettes réalisées cumulées à 229 M€ avec un bilan total de l'opération de 252 M€ (+ 5 M€) suite à l'adoption de l'avenant 3 à la concession qui ajoute la maîtrise d'ouvrage concernant le réseau de chaleur urbain de la Confluence au profit de la SPL,

- pour la concession 2, les dépenses réalisées cumulées s'établissent à 48 M€ et les recettes cumulées réalisées s'élèvent à 45 M€ pour un bilan total de l'opération de 328 M€ suite à l'intégration dans l'avenant 3 à la concession de la construction d'une chaufferie et d'un parking mutualisé, ainsi que du raccordement de la ZAC au réseau de chauffage urbain.

Les recettes reposent principalement sur la participation de la Communauté urbaine (3,5 M€ pour la concession 1 et 7 M€ pour la concession 2 en 2014) et les emprunts mobilisés depuis 2006 (avec un solde restant à rembourser de 5,2 M€, sur les 34 M€ d'origine, garantis à 80 % par la Communauté urbaine). L'excédent de fonds de roulement constaté au bilan (2 082 k€ en 2014 contre 1 977 k€ en 2013) et l'absence d'immobilisations assurent une trésorerie globale positive à la société (3,1 M€ au 31 décembre 2014). Celle-ci est intégralement placée.

La mise en œuvre de l'opération a été marquée en 2014 par :

Sur la Concession 1, côté Saône (ZAC 1, estacade et Rives de Saône) :

- le ralentissement de l'activité immobilière amorcé dès fin 2012 s'est confirmé sur l'année 2013 et se poursuit courant 2014. La conjoncture économique préoccupante au plan national et la fin du dispositif de la loi Scellier sans véritable relais du dispositif de la loi Duflot ont fortement ralenti la commercialisation des logements en cours et à venir sur la ZAC 1 de Confluence (3 nouvelles opérations courant 2015, 220 nouveaux logements),

- à propos du secteur aval : réalisation pour 6,5 M€ des travaux de redressement du quai Rambaud et des travaux d'aménagement des quais, poursuite des études sur la construction du club house des boulistes pour la Ville de Lyon, poursuite de la concertation et mise en œuvre du suivi du dossier d'étude d'impacts et relatif à la loi sur l'eau,

- concernant le secteur amont : poursuite de la concertation, reprise des études d'avant-projet et négociation avec voies navigables de France (VNF) concernant le passage sous les ponts et le port de l'Occident.

Sur la Concession 2, côté Rhône (ZAC 2 et Perrache Sainte Blandine) :

- la mise à jour du plan masse de la ZAC 2,

- la réalisation d'études relatives au projet de réseau de chaleur et de centrale de cogénération,

- l'obtention du permis de construire purgé de tout recours depuis octobre 2014 concernant le parc de stationnement A1,

- la poursuite des démolitions au sein de l'ancien marché d'intérêt national (MIN) et la libération de nouveaux tènements fonciers (boucheries André et 42, quai Perrache),

- le ripage du pont rail Panama en août 2014,

- le lancement des premiers appels d'offre de travaux pour la réalisation de voirie et réseaux divers (VRD) sur le passage Panama et les réseaux humides structurants,

- le site de la halle Girard qui a été retenu dans le cadre du label French Tech pour accueillir le lieu totem de l'écosystème numérique de l'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence au titre de l'exercice 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.